# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 28 JUILLET 1893.


## PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1m

### A VENDRE.

A VENDRE—A bon marché, une buvette (bar room) de premier ordre. S'adresser à A Suarez, 136 Canal. 23 juil—7t

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**John Garcia vs. Eliza Berman.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans — No 24,598. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 223 rue Gravier, entre Baronne et Dryades, le MARDI, 8 août 1893, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
28juil—28—août 2 8

**Arthur Petivan vs. James Robinson.**

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 24,231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le SAMEDI, 5 août 1893, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cheval.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Cela étant la seconde et dernière vente publique, je vendrai la propriété ci-dessus à 12 mois de crédit avec une bonne et solvable sécurité portant 5 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement final; les frais de cour devront être payés comptant, disons environ $60 00.
WM. NELSON, Constable.
27 juil—27—1 5 aout

**Louis DeLatour vs. Crescent Athletic Club.**
**Le même vs. le même.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—Nos 17,797 et 18,104.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Ernest Moré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, coin Girod maintenant Villere et Français, dans le troisième district de cette ville, le MARDI, 1er jour d'août 1893, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
1 table pour Pool (complet), 1 ameublement de salon, 10 lampes Wide-Awake, tables, chaises, glacière, 4 paires gants, sofas, etc, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans les affaires ci-dessus nommées et numérotées.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 juil—19 26—août 1

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Mary Ellen Leary.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,035—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Elroy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juil—28—aout 1 6

**Succession de Nicholas Seibel et sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,662—Division A—Attendu que Mme Caroline Seibel, femme d'Eugène F. Buhler, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Seibel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 juil—25 29 août 4

**Succession de Bernard Lacoste.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,116—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final, présenté par Mary E. Lacoste, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juil—19 23 28

**Succession de Mme Veuve Geo. J. Lord.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,955—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lina Herr, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juil—19 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 38 452 Division E—Dans l'affaire de la succession de Mme E. F. Lewis, décédée—Attendu que le Dr Bennett G. Henning, de Memphis Tenn., exécuteur testamentaire de la succession de la dite Mme E. F. Lewis, et tuteur et représentant Robert N. Lewis et Evanda M. Lewis, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de et transférer de cet Etat toute la propriété, tous les droits et crédits appartenant aux dits mineurs et à la dite succession.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande du dit exécuteur et tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1893.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député-Greffier.
27juil—27—3 10 17 24 26 aout

**Succession d'Alois Fischer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,862—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. O. Hart, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 5

**Succession de Robert Monat.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,943, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Charlotte Monat, née Froggart et August Ranzel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 juil—25 29—août 4

**Succession de Myrtile Joseph Piron et de Philomène Pavageau, sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,652 — Division —. — Attendu que Emile Dusenau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Myrtil J. Piron et Philomène Pavageau, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20juil—20 25 29

**Succession d'Anton Luding.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,086.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Schuler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 juil—22 27—1er aout

**Succession de Patrick Murphy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,661—Division E.—Attendu que Mme Kate Theresa Murphy, veuve de Thomas P. Gleason, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Murphy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 juil—22 27—août 1er

**Succession de Barthelemew Guillot.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,270—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. H. Guillot, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 juil—22 27 août 1


## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 JUILLET—CLASSE No 276
Tirage de 4 heures P. M.

| 1ère | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 29 | 33 | 19 | 27 | 15 | 65 | 42 | 74 | 68 | 32 | 39 | 22 | | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 27 juillet 1893—4 heures P. M.
EDGAR PILIÉ,
G. G ROUX, Pro tem, Commissaires.
☞ Les plans de ses tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## Plus d'Un Quart de Million Distribué.

LA L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

**Capital action..........$1,000,000**

**ATTENTION.**

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.

**Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, e ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.**

**Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons a fac-simile de nos signatures.

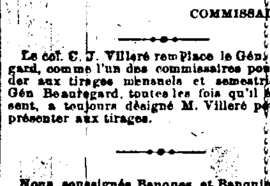

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
**R M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank**
**JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.**
**A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank**
**CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank**

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 8 AOUT 1893.

# GROS LOT: $75,000

## 100,000 Numéros dans l'Urne

**LISTE DES LOTS.**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de.. | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de.. | 20,000.. | 20,000 |
| 1 Lot de.. | 10,000.. | 10,000 |
| 1 Lot de.. | 5,000.. | 5,000 |
| 2 Lots de.. | 2,500.. | 5,000 |
| 5 Lots de.. | 1,000.. | 5,000 |
| 25 Lots de.. | 300.. | 7,500 |
| 100 Lots de.. | 200.. | 20,000 |
| 200 Lots de.. | 100.. | 20,000 |
| 300 Lots de.. | 60.. | 18,000 |
| 500 Lots de.. | 40.. | 20,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $120, soit.. | $12,000 |
| 100 Lots de | $60.. | 6,000 |
| 100 Lots de | $40.. | 4,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $20, soit.. | $19,980 |
| 999 Lots de | $20.. | 19,980 |
| 3,434 Lots se montant à.. | | $265,460 |

**PRIX DU BILLET:**
**Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.**

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

**IMPORTANT.**
**ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,**

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et aucun d'autres, s'ils veulent la chance [illegible]


## AVIS AUX CREANCIERS.

**Henry Germann vs ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,201—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juil—21 25 30

**John B. Cassanova vs ses Créanciers**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,226—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juil—21 25 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,629, Division B.—John H. Frerichs vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Frerichs, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire, en son bureau, No 188 rue Commune, en cette ville, commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit John H. Frerichs soient suspendues
Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1893
(Signé) N. H. RIGHTOR.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier
20 juil—3 f au 19 août

**Haynes & Rogers vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,908 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James T. Hayden, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,419. — Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f au 30 !

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,541—Division D—F. P. Matthews & Co, vs leurs créanciers—Ordre e Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de F. R. Matthews & Co, et F. R. Matthews et F. W. Matthews, les membres individuels de la dite raison commerciale, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son bureau No 7 rue du Camp en cette ville, le mardi, 8me jour d'août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—5f au 8 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,455—W. M. Lonsdale vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William M. Lonsdale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire public, à son Bureau No 49 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de juillet 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1893.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
27 juin—3f au 26 juillet.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

No 12,205.—John P. Ritchie vs Célestin J. Bernard et Francis X. Bernard.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS Unis pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, à la porte de la Cour Civile de District, dans la paroisse d'Orléans, le JEUDI, troisième jour d'août 1893, à midi, pour du comptant avec le bénéfice d'une estimation, la propriété ci-dessous décrite, savoir:
Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne., dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Delachaise, désignés par les numéros soixante et soixante-un, sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 19 avril 1890, annexé à un acte déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, du 18 juin 1890, et mesurant, au pied américain, conformément au dit plan chacun trente-trois pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-cinq pieds.
2° Six certains lots de terre, situés dans le même District que la propriété ci-dessus décrite, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Annonciation et Aline, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6; les dits 6 lots mesurent conformément au dit plan annexé à un acte de vente de R. Pochelu à Jacob Zemmer, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 6 novembre 1884, comme suit:
Le lot No 1 mesure 44 pieds 1 pouce et 7 lignes, sur une ligne parallèle s'étendant rue Tchoupitoulas, 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 155 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Delachaise, le divisant du lot No 61, et 143 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côté opposé le plus près de la rue Aline, qui le divise du lot No 2.
Le lot No 2 touche au lot No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, 143 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dit lot No 1, et 136 pieds 8 pouces en profondeur sur la ligne qui le divise du lot adjacent, No 3; le lot No 6 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Aline, 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, par 158 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 153 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Annonciation, et est contigu aux dits terrains Nos 1 et 2, et les terrains adjacents 3, 4 et 5 à l'arrière.
Le terrain No 3 mesure 32 pieds, 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 136 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain adjacent. Le terrain No 2, mesure 129 pieds, 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 32 pieds 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 129 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3; 122 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 5; et le terrain No 5 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Aline, et mesure 32 pieds 7 lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces de profondeur à l'arrière; 122 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du dit terrain No 4, et 115 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Aline.
Les six terrains ci-dessus décrits furent acquis par lesdits C. J. et F. X. Bernard, comme suit:
Les terrains 1, 2 et 6, acquis de Raymond Pochelu le 31me jour du mois d'août 1885, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 121, folio 752.
Les terrains 3, 4 et 5, acquis dudit Raymond Pochelu, le 20me jour d'octobre 1885, par acte passé pardevant ledit J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 123, folio 554.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1893.
juil—2 9 16 23—3 août

### ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambou & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.
Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.
Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Mcpenier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.
Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRE TRIAY, Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente par le shérif de 17 mulets, 10 floats (camions) et un lot de harnais.**

Thomas Egan, Jr., vs Charles M. Fush.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 38,225.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI 4 août 1893, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Au paturage de Max Ferran, avenue St-Charles entre le boulevard de l'Exposition et la rue Walnut—à 10 heures et demie A. M.—17 mulets.
2° A la presse à coton Louisiana, au coin des rues Race et Chippewa—à midi et demie P. M.—10 floats (camions) et un lot de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
24 juil—24 28 31—4 août

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de granit, marbre, statues, pierres tumulaires, Derricks, outils, meubles de bureau et d'atelier, coffre-fort, baux non expirés, etc.**

George Strond vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 38,305 — En vertu de deux ordres datés respectivement du 7 et du 12 juillet 1893, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 3 août 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 4 rue Nord Tonti.
1° Un grand lot de granit et de marbre finis et non finis, derricks—cordes—meubles d'atelier, outils de forgeron, machines pour travailler le granit, marteaux—meubles de bureau, coffre-fort, etc, le tout contenu dans le dit local.
Aussi un monument R. S. Granit et un lot de tablettes en marbre, etc., aux dépôts; les plans et les informations peuvent être obtenus à ce bureau.
Aussi Copinga, etc, en marbre italien et de Georgie, aux divers cimetières—plans quant à l'endroit où ceux-ci se trouvent sont à ce bureau.
Aussi un lot de comptes ouverts et divers actions de stock.
Tous les articles ci-dessus, d'après un inventaire enregistré et qui peut être vu à ce bureau.
2° Le terme non expiré du bail du local No 4 Nord Tonti finissant le 30 septembre 1894, à raison de $21 par trimestre et le terme non expiré du bail du local No 6 Nord Tonti expirant le 30 septembre 1894, à raison de $18 par mois.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juil—22 25 28—3 août

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente importante par le shérif civil de Propriétés de valeur dans les Deuxième et Premier Districts.**

**Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre,**
**Et**
**76, 78, 80 et 82 rue Dryades.**
**Ainsi que**
**230 rue Gravier.**
**Donnant de bons revenus.**
**Toutes faciles à louer en tout temps à de bons prix.**
**Dans l'affaire de**

A. Rochereau vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, — No 39,156.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
1° **Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations,** qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Pierre, Bourgogne, Toulouse et Remparts, désignés par les lettres A, B et C sur un plan d'Edgard Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire, de la succession de Jacques N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893. Ces terrains mesurent comme suit:
Terrain A, trente huit pieds, 2 pouces et 6 lignes de façade rue St Pierre, sur une première profondeur du côté de la rue des Remparts, de quatre vingt quinze pieds, deux pouces et quatre lignes; de là, il s'élargit de huit pouces et demi, et a une seconde profondeur de quatre vingt dix-neuf pieds six pouces et six lignes; et de l'autre côté le plus proche de la rue Bourgogne, une profondeur de cent quatre-vingt quatorze pieds, neuf pouces et deux lignes, et une largeur, à l'arrière de trente-huit pieds onze pouces et deux lignes. Ledit terrain A est formé de la partie d'un terrain cinq entier, sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 octobre 1820, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 16 décembre 1820, et d'une partie du terrain No 4 sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 13 octobre 1821, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 24 octobre 1821.
Les améliorations sur ledit terrain A sont désignées par les numéros 144 et 146 rue St-Pierre.
Le terrain B mesure trente-deux pieds, sept pouces et sept lignes de façade rue St-Pierre, sur cent quatre-vingt-quatorze pieds neuf pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Ledit terrain B est formé du reste du terrain 4 dans le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 142 rue St-Pierre.
Le terrain C mesure trente sept pieds quatre pouces et cinq lignes de façade rue St Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds sept pouces et six lignes, et est formé du terrain No 3 entier sur le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les numéros 138 et 140 rue St-Pierre, dont les terrains 3, 4 et 5 furent acquis par J. N. Lafargue, par achat à une vente du shérif dans l'affaire J. N. Lafargue vs. E. D. Marmiche, No 2,084 de la Cour civile de District, paroisse d'Orléans, ainsi qu'il appert d'un acte du shérif, en date du 6 juillet 1881, enregistré au bureau du greffier, livre d'actes 2, folio 129, et enregistré au bureau des transferts, livre 114, folio 516.
2° **Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations** qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Dryades, Perdido et Remparts, désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire de la succession de J. N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893, et mesurant comme suit:
Le terrain A forme le coin des rues Gravier et Dryades et mesure quarante sept pieds de face rue Gravier; trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Perdido de trente-trois pieds trois pouces; de là les dits terrains s'élargissent de cinq pieds dix pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Perdido, et de là une seconde profondeur de seize pieds deux pouces à l'arrière ou l'autre côté vers la rue des Remparts sur laquelle le dit terrain mesure quarante-cinq pieds six pouces et deux lignes. Les améliorations sont désignées par le numéro 76 rue Dryades
Le terrain B mesure vingt-et-un pieds quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Gravier de trente trois pieds trois pouces; de là le terrain se rétrécit de cinq pieds dix pouces; et de là une seconde profondeur de seize pieds deux pouces, et de l'autre côté vers la rue Perdido, le long d'une allée commune, deux pieds cinq pouces de largeur à l'usage desdits terrains B et C. Ledit terrain a une profondeur de trente-trois pieds; de là il s'élargit de deux pieds cinq pouces et a une profondeur additionnelle de dix-huit pieds à l'arrière, où il mesure seize pieds onze pouces et quatre lignes. Les améliorations sur ledit terrain sont désignées par le No 78 rue Dryades.
Le terrain C mesure quarante-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de façade rue Dryades; quarante quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds deux pouces du côté de la rue Perdido; et cinquante-un pieds de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par les Nos 80 et 82 rue Dryades.
Le terrain D mesure vingt-trois pieds, 6 pouces de façade rue Gravier vingt-sept pieds, un pouce de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent sept pieds, trois pouces et deux lignes, du côté de la rue Dryades; et cent-huit pieds, onze pouces et six lignes de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par le numéro 230 rue Gravier.
Ledit terrain A est formé de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain B de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain C de la partie inférieure des terrains 8 et 9 et de la partie supérieure d'une allée commune de quatre pieds, et le terrain D du terrain 10 en entier et de la partie inférieure de ladite allée commune.
Lesquels dits terrains 8, 9 et 10 furent acquis par J. N. Lafargue à une vente du shérif dans l'affaire de J. N. Lafargue vs E. G. Marmiche, No 10,889 de l'ancienne Sixième Cour de District, ainsi qu'il appert du titre du shérif en date du 19 août 1880, enregistré dans le bureau du greffier de la Cour Civile de District, registre 1, folio 64, et enregistré dans le C. O. B. K. 112, folio 693.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 12 19 26—août 2 9

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété améliorée du Second District.**

Mme Louisa M. Folger, Veuve de Jessie S. Flower, vs. Lionel Adams—No 38,626.

Charles M. Hero vs. Fabiola Collens et als—No 38,655.—Division A.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias dans la première affaire, et aussi en vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1893, et signé le 3 juillet 1893, dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée; aussi en vertu d'un ordre en date du 10 juillet 1893, dans ladite seconde affaire, signé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, actuellement en congé, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
**Un certain morceau ou portion de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Marais et Villeré, laquelle dite portion de terre comprend plusieurs terrains Nos 4 et 5 sur un plan d'Arthur De Armas, voyer, en date du 16 décembre 1879, et annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en date du 17 janvier 1880; ladite portion de terre commence à une distance de soixante-seize pieds, huit pouces et six lignes un cinquième du coin des rues Villeré et Dumaine, et mesure cinquante-un pieds un et six et quatre cinquièmes de lignes de façade sur ladite rue Dumaine, la même largeur à l'arrière, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Villeré, et cent vingt-sept pieds un pouce et cinq lignes de profondeur du côté opposé; le tout conformément au dit plan.
Saisi dans l'affaire ci-dessus No 38 626.
Condition—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 16.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété améliorée dans le sixième district.**

Mme Mary F. Tobin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
**Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, (anciennement faubourg St-Joseph, paroisse Jefferson, d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Hugh Madden, ex-notaire, le 22 janvier 1866), d'après lequel dit plan, le dit lot est désigné par le No 4 de l'ilet borné par les rues Peniston, Jersey, Laurel et Amélia, et mesure vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent dix pieds, vingt-neuf pieds trois pouces et deux lignes de large dans le fond, toute mesure américaine.
Acquis par le défendeur par achat de D. B. H. Chaffe, d'après un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 avril 1891. (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 135, folio 584.)
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28—août 4 11 18 25 30

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété Améliorée connue comme le No 16 de la rue Derbigny, entre les rues Canal et Gasquet.**

Joseph Brandner vs Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,601—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
**Un certain terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 16, rue Derbigny, et tout ce qui y appartient; tous droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 25, borné par les rues Derbigny, Canal, Gasquet et Roman, désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1er mai 1840, et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville; et désigné par le même numéro sur un plan ou devis de Louis H. Pilié, assistant voyer de la ville, le 11 octobre 1881, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant ledit notaire le 6 juillet 1892; ledit terrain mesure, d'après le plan sus-mentionné, vingt-cinq pieds de façade rue Derbigny, sur cent quarante-huit pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 30

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente d'une grande propriété de valeur dans le Troisième District.**

Veuve Penelope L. Stone vs Charles B. Slack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,358—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
**Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, les voies, privilèges et appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Louisa, Piété et Chartres. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Louisa, et mesure quatre-vingt-dix huit pieds et onze pouces, plus ou moins de façade sur la rue Peters, sur cent trente-six pieds et six pouces, plus ou moins, de profondeur, et face à la rue Louisa.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 2.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**VENTE DE PARTAGE.**

**Vente du Shérif pour effectuer un partage d'une propriété de valeur dans le Sixième District.**

John Maher vs. Mary Linden, femme de Jacob Haag.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,854.—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 28 juin 1893 et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893, les deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
**Quatre lots de terre avec améliorations,** etc., qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 152 borné par les rues Peniston, Jersey (ou Annonciation) Général Taylor et Laurel, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17, sur un plan du Faubourg St Joseph, déposé dans les archives de feu James Graham, notaire public, comme plan No 140. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit: les lots 14, 15 et 16 chacun vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation (ou Jersey) par cent dix pieds entre lignes parallèles; le lot No 17 forme l'encoignure de la rue Annonciation (ou Jersey) et Peniston et mesure vingt-neuf pieds quatre lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent dix pieds et cinq lignes parallèles à la rue Peniston.
**Termes et conditions.**—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur assumera en outre les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1893, et assurera la propriété achetée pour un montant égal à la portion à crédit du prix d'achat et transférera la police d'assurance au vendeur.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7juil—7 14 21 28—août 4 9

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété améliorée dans le Quatrième district, formant l'encoignure des rues Camp et Septième.**

Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Huitième et Magasine.

H. Charles Fourton vs P. A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,470.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
**Deux lots de terre,** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, soit, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 154, borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Magazine, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan déposé au bureau de John F. Coffey, ex-notaire en cette ville; comme plan No 1 et mesure comme suit: le lot No 22 forme l'encoignure des rues Septième et Camp. Le lot No 21 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles, et vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.
Le lot No 22 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Septième de cent neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 21 28—août 4 11 16

### MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division A—Dans l'affaire de John H. Wilson demandant la monition.
A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, Avis—
Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée: Wm R. Rutland, exécuteur testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du dossier de la dite Première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir:
La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant trois-cent-dix-huit pieds, sept pouces, une ligne (319' 7", 1''') de façade rue Génois, sur cent trente-huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Behan, en raison d'un transfert de ladite propriété audit J. A. Behan, enregistré au bureau des transferts livre 109, page 276.
Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont sus-mentionnés; vente à laquelle John H. Wilson en devint l'acquéreur au prix et pour la somme de mil vingt cinq dollars ($1,025 00).
Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition en annonce conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 96 approuvé le 16 mars 1870, connu communément comme "Acte pour la révision des Statuts d'un caractère général".
Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées pouvant faire valoir un droit ou un titre ou une réclamation quelconque à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et les annonces ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité quelconque, de se faire savoir, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivront la présente monition à paraître pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée et homologuée.
Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en congé.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juil—11 18 25—août—1 8 15

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR FITZPATRICK & SMITH.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Bonne occasion pour un placement rémunératif.**

**Un Grand Cottage Double,**
Rue Lapeyrouse, près Galvez.

**Succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer.**

No 26,423 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK & SMITH; W. H. Fitzpatrick, encanteur, Bureau No 24 rue Carondelet—Le Mercredi 30 août 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, absent en ce moment sur un congé, daté du 21 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Galvez et Johnson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé comme plan 7, Livre No Un, au bureau de James Fahey, et le dit lot mesure 43 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur 157 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le **grand et confortable cottage-résidence double** à deux corps de logis, désignés par les numéros municipaux 67 et 67 1/2 rue Lapeyrouse, mais portant les vieux numéros 367 et 367 1/2 rue Lapeyrouse, ayant de chaque côté, six grandes chambres, citerne, hangar au fond, corridor et entrée pour la voiture sur un côté. Bon voisinage, qui augmente continuellement, à proximité de tous les agréments, ayant toujours de bons locataires et rapportant $21 par mois.
**Conditions de la vente**—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance payable en billets à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque, avec lien et privilège du vendeur, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera au-dessus de son enchère, les taxes de ville et d'Etat pour 1893
Acte de vente, au frais de l'acquéreur, pardevant James B. Ward, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
23 juil—23—août 2 9 16 23 30

### PAR FOURTON & FISCHER.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Placement d'argent avantageux.**

**Propriété de résidence de choix**
—DANS UNE—
**CHARMANTE LOCALITE.**

**L'élégante, confortable et massive maison de résidence double en bois, à deux étages, Nos 292 et 292 1/2 rue Ste-Marie, entre Colisée et Prytanée.**

Succession de Mme Caroline Pratts, veuve de P. Del Nodal.

No 38,943—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FOURTON & FISCHER—H. C. Fourton, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—MERCREDI, 23 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1893, pour le compte de la succession de Mme Caroline Pratts, veuve de P. Del Nodal, il sera vendu à l'enchère publique—
Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Ste Marie, St André, Prytanée et Colisée, désigné comme le terrain No 7 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Ste-Marie, sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de l'autre côté, celui le plus proche de la rue Colisée; et de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes de l'autre côté, celui qui le sépare du terrain No 8. Les améliorations qui s'y trouvent portant les Nos 292, et 292 1/2 rue Ste-Marie, comprennent l'élégante et agréable maison de résidence double en bois, à deux étages, soigneusement bâtie, d'un séduisant extérieur, confortablement distribuée, ayant tous les agréments modernes, splendides salons, chambres à coucher vastes et bien aérées, belle salle à manger, chambres à domestiques, auvent à l'arrière, etc. Situation exceptionnellement désirable, admirablement améliorée; convenable à tous, rue couverte de gravier, quartier de choix, près des chemins de fer des rues Prytanée et St-Charles. Comme placement d'argent, cette propriété présente des avantages inusuels, dans un quartier comparativement nouveau, celle-ci est invariablement louée et aux meilleurs prix obtenables.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Charles T. Soniat, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
19 juillet—19 26—août 2 9 16 23

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICH.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**La Belle Résidence en Bois, Nouvellement Bâtie, Recouverte en Ardoises,**

**No 102 rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Toulouse.**

Succession de Mary Wilhelmina Faehnle femme décédée de C. Clements.

No 39,131—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—Le MERCREDI, 2 août, 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—
**La belle résidence en bois nouvellement bâtie et recouverte en ardoises,** No 102 rue Claiborne, entre St-Louis et Toulouse, ayant 6 chambres, corridors avec escalier, hangar, citerne etc sur le côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Louis et Toulouse, désigné par la lettre A, sur une esquisse dressée par L. H. Pilié, daté le 5 août 1884, mesurant 40 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 14 février 1860, et déposé au bureau de E. A. Bienvenu, ex-notaire, comme plan No 48 et mesurant chacun 20 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Beau à l'intérieur, bien bâtie, et accessible au centre des affaires, des amusements, etc.
**Conditions.**—Comptant; et l'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juin—27 28—juil 5 12 19 26—août 2

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**La charmante résidence simple, en bois,**
—ET—
**Trois jolis Lots de Terre,**
coin des rues Laurel et Léontine.

**Succession de Patrick Noonan.**

No 39,267—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—
**Le cottage désirable simple en bois,** à l'encoignure des rues Laurel et Léontine, ayant trois chambres, hangar, citerne, écurie, etc.
La propriété est décrite comme suit, à savoir: Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Léontine, Constance et Valmont, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur une esquisse faite par L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, le 24 décembre 1884 et annexée à un acte pardevant James Fahey, notaire public, passé le 15 avril 1885, d'après laquelle les dits lots mesurent comme suit à savoir:
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Laurel et Leonidas et a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 131 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur et face à la rue Léontine, et 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond sur 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1, et 118 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3; et le lot No 3 a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 118 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2, et 111 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus rapprochée de la rue Valmont.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et garantie par lien et privilège de vendeur et une hypothèque spéciale, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.
Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juin—27 28—5 12 19 26 juil—2 août

**Succession de Mme Elizabeth Braun feue.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,906—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob Stock, tuteur datif et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juil—19 23 28

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**VENTE EN PARTAGE**
—DES—
**Cottages doubles bien situés dans le Troisième District.**

Succession de Eva Nuss, veuve en premières noces de Adam Lautenschlaeger, et épouse décédée de A. Delmare.

No 36,315—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, rendu le 31 mai 1893, et signé le 7 juin 1893, et d'un ordre en date du 30 juin 1893, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 19 juin 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Le joli cottage double No 88 et 90 rue St-Antoine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Antoine, Annette, Morales et Urquhart, ayant 3 chambres, cabinet et citerne, etc., de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan fait par P. J. Crocker, Jr., en date du 8 juin 1855; ledit terrain mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Antoine, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur; ledit terrain forme le coin de rues St-Antoine et Urquart. Ledit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur un plan original du Faubourg Marigny.
2° Le joli cottage double en bois, nouvellement bâti Nos 84 et 86 rue St-Antoine, situé dans le même district et carré et contigu à la propriété précédemment décrite, ayant 4 chambres, une allée, citerne etc, de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 2 sur le plan susmentionné, le dit terrain mesure (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Antoine sur 85 pieds 3 pouces et une ligne de profondeur. Le dit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur le plan primitif du dit faubourg.
Ces cottages sont situés dans un quartier populeux, et commande par de bons locataires, et constitueront un placement d'argent productif.
3° Le cottage double en bois Nos 99 et 101 rue Congrès, dans le Troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et Bourgogne, ayant 4 chambres, cabinets, galerie, auvent, citerne, etc. Le terrain est situé dans le susdit carré désigné par le No 9, sur un plan de Jos. Pilié, en date du 31 mars 1885, et déposé en l'étude de F. de Armas, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme le coin des rues Congrès et Remparts, et mesure, au pied américain 45 pieds 8 pouces de façade rue Congrès, sur une profondeur et une façade rue des Remparts de 98 pieds 9 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Sur le parcours d'un chemin de fer, à proximité d'églises, d'écoles et d'autres institutions qui rendent la maison désirable comme placement d'argent.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les taxes dues, et exigibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. V. Guillotte, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 juillet—9 15 22 29—août 5 et 9

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Le splendide ilet de terre élevée.**

**Un des plus grands en ville,**
Avenue Carrollton, les rues Salomon, Gasquet et Palmyra,
—PAVÉ DEVANT—
**Le demi-ilet de terre qui continue à s'ambliorer,**
Rue de la Douane, entre David et l'avenue Carrollton.
—ET—
**Deux morceaux de terre à la Grande Ile.**

Succession de Mme Elizabeth A. Climo.

No 38,376.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, daté le 26 juin 1893, et d'un ordre supplémentaire, daté le 27 juin 1893 dans la succession mentionnée ci-dessus, les propriétés décrites ci-après à savoir:
1° **Le Splendide Ilet de Terre Elevée,** dans le Premier District de cette ville, subdivisé en quarante et un terrains, borné par l'avenue Carrollton, les rues Salomon, Gasquet et Palmyra, mesurant 321 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Carrollton, 319 pieds 7 pouces et 6 lignes à la rue Salomon, 499 pieds 6 pouces à la rue Palmyra, et 529 pieds 1 pouce, 5 lignes à la rue Gasquet.
Cet ilet n'est qu'à un block de la rue du Canal, avec une rue pavée devant, et sera un placement profitable. Le terrain est élevé et n'a pas besoin d'être remblayé.
2° **Le demi-ilet de terre qui augmente de valeur,** dans le Deuxième District de cette ville, borné par l'avenue Carrollton, les rues David, Douane et Bienville, mesurant 236 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Douane, 134 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et face à l'avenue Carrollton. 134 pieds de profondeur et face à la rue David, et 248 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond. Dans une accroissante et améliorée, près des lignes de chars urbains et autres agréments.
3° **Deux morceaux de terre** désignés comme lots 40 et 41, à la Grande Ile, Barataria contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun un arpent de face au Golfe du Mexique, et s'étendant dans le fond jusqu'à la Baie Caminada, un mille ou plus sur laquelle ils ont chacun un arpent de face. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La Grande Ile est citée comme ayant la meilleure plage pour les bains sur les côtes du Golfe, et ayant les droits de pêche qui ne peuvent être surpassés. La propriété est près du Kranz Hotel et des résidences de MM. Herwig, Randolph et Kranz.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix sera requis comme dépôt des acquéreurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant A. Hero, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juil—1 8 15 22 29—août 2

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Cinq Cottages Résidences,**
**Encoignure des rues Neuvième et Constance.**
**Pour être vendus en bloc.**

Succession de John Schaefer, décédé.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 juillet 1893, Dossier No 38,877, pour le compte de la succession de John Schaefer, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu:
**Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 125, bornée par les rues Huitième, Neuvième, Magazine et Constance, laquelle mesure 63 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 70 pieds, le tout plus ou moins mesure américaine, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent—
**Cinq cottages en bois, à double corps de logis,** connus comme les Nos 579 et 583 rue Constance, et Nos 121, 123 et 125 rue Neuvième, ayant chacun plusieurs chambres et cuisines, citernes, hangars, etc, et rapportant ensemble quelques uns $25 ou $30 par mois.
**Termes et Conditions.**—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes pour l'année courante 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur les lieux.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 16 23 30—août 6 à date

### PAR SPEAR & ESCOFFIER

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Droit, Titre et Intérêt à et dans les terrains rue Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.**

**Comptes courants.**

Aikens Brothers vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, encanteur—Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 9 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1893, dans la susdite affaire, savoir:
1° Divers comptes courants accusés sur un tableau que fourniront les encanteurs le jour de la vente.
2° Tous les droits, titres et intérêts de Chas. A. Aitkens et d'Adrian F. Aitkens, insolvables, dans l'affaire de la maison de Aitkens Bros. vs. leurs créanciers, étant un seizième indivis chacun, à et en la propriété ci-après décrite (laquelle propriété, néanmoins, est sujette à un usufruit à vie en faveur de M. Charles L. Aitkens); savoir:
Deux certains terrains avec les améliorations et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet 87, borné par l'avenue Washington, et les rues Quatrième, Laurel et Constance, désignés par les Nos 3 et 4 sur un croquis d'un plan de Pilié & Murray, voyers, en date du 7 mars 1868. Lesdits terrains sont contigus les uns aux autres, et mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Quatrième, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, et sont formés d'une partie des terrains désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur le premier plan du dit carré dressé par Louis H. Pilié, voyer en date du 10 juillet 1860, et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, comme plan No 32.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant A. H. Wilson, notaire aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 12 19 26—août 2 9

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**TERRAINS DANS LE TROISIÈME DISTRICT.**
**Faisant face au fleuve.**

The Lambou & Noel Lumber & Manufacturing Company Limited et als vs. Home Brewing Company.

No 39,571—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 24 juillet 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, rendu dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Une certaine portion ou morceau de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Jeanne et Pauline, désigné par le No 2, sur un plan fait par Charles A. de Armas, député voyer, le 6 mai 1859, annexé pour référence à un acte passé pardevant R. Bouny, notaire, le 10 mai 1859. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Jeanne et les dites rues Jeanne et Chartres et mesure au pied américain 59 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Peters, 58 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 185 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 1 et 182 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la rue Jeanne, une moitié des lots 9 et 10, sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, le 8 mars 1859, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire.
2° Trois certains lots de terre, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 de l'ilet No 2, sur le plan ci-dessus, de L. H. Pilié, conformément au dit plan; les dits lots mesurent au pied américain, chacun 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Peters, sur les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 4, 124 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3 et sur l'autre côté du dit lot No 4 près la rue Pauline, le lot No 5 123 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4, et le lot No 6, 120 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 121 pieds 2 pouces 4 lignes sur l'autre ligne près de la rue Jeanne. Ces lots sont sur l'ilet pavé avec des pierres carrées, à une petite distance au bas du dépôt du North-Eastern RR. et près des chemins de fer urbains, et c'est un bon emplacement pour une manufacture.
Conditions—Comptant, et le paiement des taxes dues et exigibles en 1893 par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.
Actes de vente pardevant ——, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 juil—27—août 5 12 19 26 30

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Animaux, wagons, bouilloires, machines, etc.**

La Lambou & Noel Lumber & Manufacturing Co., Limited, et als vs Home Brewing Co.

No 39,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—LUNDI, 7 août 1893, à 11 h. A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du et signé le 26 juillet 1893, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la susdite Cour Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en congé actuellement, sur les lieux, coin des rues Peters et Jeannet.
Deux chevaux, deux mulets, une charrette à bière, des bouilloires, des machines, du fer, etc et tout ce qui peut se trouver sur les lieux, endommagé par le récent incendie.
Conditions—Comptant sur les lieux.
27 juil—27 2—6 7 août

### PAR JOHN H. O'CONNOR.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Maisons de Résidence avec Magasins à trois Etages dans Le Premier District,**

**Nos 136 et 142 rue Tchoupitoulas, entre Notre-Dame et Julie.**

**No 61 rue Girod, entre Commerce et Tchoupitoulas.**

**Et No 25 Félicité Road, près Religieuse.**

Succession de John Hennessey et épouse.

No 32,111—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans la susdite affaire le 15 juin 1893, et signé le 21 juin 1893 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:
1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Julie et Commerce, désigné comme terrain No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 20 janvier 1845. Ledit terrain mesure au pied américain, 16 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 16 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 71 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Notre-Dame; et 69 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3.
Les améliorations sur le dit terrain comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le No 136 rue Tchoupitoulas.
2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julie et Commerce, désigné comme terrain No 5 sur le dit plan de W. T. Thompson, terrain mesurant, au pied américain, 16 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de profondeur du côté opposé.
Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse en brique à trois étages connue par le No 140 rue Tchoupitoulas.
3° Un certain lot de terre avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas mesurant 23 pieds de face plus ou moins à la rue Girod sur une profondeur de 85 pieds plus ou moins, ayant une allée en commun pour l'usage avec les autres lots qui touchent au dit lot ouvrant sur la rue Girod. Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse en briques à trois étages connue par le No 61 rue Girod.
4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par le Felicity Road, les rues Religieuse et Céleste désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par A. de Armas; le dit lot mesure 36 pieds 7 pouces de face au Felicity Road, 31 pieds de face à la rue Céleste, sur une profondeur de 74 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3.
Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse à deux étages connue par le No 25 du Felicity Road.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère, comptant, au moment de la vente.
Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe notaire.
1er juil—1er 2 5 12 19 26—août 2

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Cottage double dans le Quatrième District, Nos 460 et 460 1/2 rue St André, coin Bassin, donnant un bon loyer.**

Kate Eckson vs Mme Elizabeth Maguire

No 38,507.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Vente en partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 11 juin 1893, et signé le 21 juin 1893, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:
Le cottage double No 460 et 460 1/2 rue St-André, coin Bassin, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-André, Bassin, Joséphine et Laurent. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire le 15 novembre 1876, et mesure 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue St-André, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Bassin, le tout plus ou moins.
Le cottage est situé dans un quartier bien amélioré, à proximité de tous les agréments, accessible par plusieurs lignes de chemins de fer; il donne un splendide loyer.

**Conditions de la Vente.**

Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat, au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.
1er juil—1 2 5 19 26—août 2


## THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.


## VENTES A L'ENCAN

### PAR ALBERT PAUL.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.**
**Résidence confortable en bois à deux étages.**

No 75 rue Désiré entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Joseph T. Degrais et sa femme.

No 38,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 24 juillet 1893 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Joseph T. Degrais et sa femme, Dossier No 38,972, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:
Un lot de terre désirable avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Grands Hommes (actuellement Dauphine), Craps, (maintenant Bourgogne) et Elmire, mesurant en mesure anglaise 35 pieds 4 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la résidence confortable en bois à deux étages bien subdivisée, connue comme le No 75 rue Désiré, contenant six chambres avec dépendances, hangar, etc. Les terrains sont très spacieux, avec des arbres fruitiers et autres; le site est excessivement désirable et agréable, bien amélioré, entouré de résidences modernes, etc.
Conditions de la vente—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Charbonnet, notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent au moment de la judication pour lier la vente.
26 juil—26—août 2 9 16 23 30

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Trois Terrains de Valeur,**
Convenables pour y Bâtir,
**Dans le Troisième District.**

Succession de Nicholas Dabon.

No ....—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159, rue de la Commune—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 24 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Nicholas Dabon, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:
1° Deux certains terrains dans la banlieue Franklin de cette ville, désignés par les Nos 17 et 18, dans le carré d'ilet borné par les rues Girod, Musique, St Jean-Baptiste et l'avenue Washington, et mesurant, au pied américain, 33 pieds 11 pouces et 8 lignes de façade sur l'avenue Washington sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
2° Un certain terrain situé dans le même carré ci-dessus décrit, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Musique sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent à partir de la date de ces billets jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
26 juil—26—août 2 9 16 23 30

**Une chance admirable pour placements avantageux**—Bonne résidence-cottage 178 rue des Français, près Moralès, confortablement subdivisée en grands appartements, galerie devant et sur le côté, bâtisses dans le fond. Bonne cour avec arbres fruitiers, etc. Voisinage excellent, et à proximité de tous les agréments.
Sera vendu à l'enchère publique le MERCREDI, 2 août, à la Bourse de l'Hôtel St Charles, où le plan est exposé.
Conditions Moitié comptant, balance à un an, 8 0/0 d'intérêt, etc. Acte de vente pardevant Jno R. Légier, notaire aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes de 1893.
ALBERT PAUL, Encanteur.
23 juil—23 2 août

### PAR D. E. MORPHY.

No 39,514—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division C.

Succession de John D. Byrne.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 1er août 1893 à 10 1/2 heures A. M., au magasin d'épiceries et à la résidence coin des rues Prieur et Cypress, Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 juillet 1893, à moi dirigé—
Un stock vaste et choisi d'épiceries de famille, vins et liqueurs, une glacière, une balance, etc., aussi ameublement de salon de chambre à coucher de salle à manger et de cuisine.
Conditions Strictement comptant.
25 juil—25 29—août 6 8

### SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
[illegible]

L'A

Nouv-

JOURNA

EDITION

SAM

Contenant

publiées

dans l'

L'EDITION

Réunissant

toutes les

semaine,

BUREAUX

No 73

FEUI

No 67

CEND

GRAND

ÉMILE

L'ARC

Ce couteau, [illegible] dry, était un [illegible] fait à Tortillard et [illegible] vait pour façonner [illegible] construisait ses [illegible] ses corbeilles; il [illegible] pour remettre des [illegible] des manches aux [illegible] aux pelles, etc. [illegible] pouvait devenir [illegible] clave de [illegible] redoutable et [illegible]
—Je la [illegible] fant.
[illegible] leva le bras, [illegible] fauve [illegible] mouvement [illegible]
—Oui, s'écria [illegible]
—En pleine [illegible]
—Si l'on [illegible] défends-la, et, s'il [illegible] je frapperai [illegible]